



*Service Etudes*

**CONGE PARENTAL**  
**Evolution de la répartition homme/femme**  
**2002 à 2012**

## Table des matières :

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>HISTORIQUE</b>	<b>2</b>
<b>4</b>	<b>AUGMENTATION DE LA PART DES HOMMES EN CONGÉ PARENTAL DE 2002 À 2012</b>	<b>4</b>
<hr/>		
<b>4.1</b>	<i>Par sexe</i>	<b>4</b>
<b>4.2</b>	<i>Par sexe et par secteur</i>	<b>7</b>
<b>4.3</b>	<i>Par région et par sexe</i>	<b>9</b>
<b>4.4</b>	<i>Par sexe et par classe d'âge</i>	<b>14</b>
<b>4.5</b>	<i>Par formule d'interruption et sexe</i>	<b>16</b>
<b>4.6</b>	<i>Nombre de formules d'interruption par personne et par année</i>	<b>19</b>
<b>4.7</b>	<i>Évolution du congé parental par mois entre 2009 et 2012 - Pays et régions - (en unités physiques et selon le mois de référence)</i>	<b>20</b>
<b>4.8</b>	<i>Evolution du congé parental par mois : de janvier 2012 à octobre 2013 en unités physiques (UP) et selon le mois d'introduction</i>	<b>22</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>23</b>
<hr/>		

# 1 Introduction

Le congé parental est une forme spécifique d'interruption de carrière complète ou partielle permettant au travailleur du secteur public ou du secteur privé de suspendre ou de réduire temporairement ses prestations pour s'occuper de son ou ses jeunes enfant(s).

Instaurée en 1997, cette mesure s'adressait tant aux hommes qu'aux femmes. Pourtant, jusqu'il y a peu, ce sont surtout les femmes qui sollicitaient l'octroi d'un congé parental. Du fait de l'évolution progressive des mentalités, les pères demandent à s'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants et dans la gestion du quotidien. On note ainsi depuis quelques années une augmentation significative du nombre de travailleurs masculins qui prennent un congé parental. Par ailleurs, cette hausse s'explique aussi en partie par la nécessité dans le chef des ménages de pallier à une offre insuffisante en matière de garde d'enfants.

Dans cette étude nous décrivons l'évolution entre 2002 et 2012 du nombre de travailleurs(ses) qui ont eu recours au congé parental en nous focalisant surtout sur les travailleurs masculins.

En 2012, la Ministre de l'Emploi Monica De Coninck et le Secrétaire d'Etat aux Familles Philippe Courard ont lancé un plan de sensibilisation<sup>1</sup> visant à promouvoir la parentalité auprès des travailleurs masculins. Parmi les enjeux essentiels de ce plan figurent non seulement le développement personnel de chacun et le rééquilibrage des tâches du ménage mais également, du point de vue économique, l'égalité professionnelle homme/femme, la baisse de l'absentéisme, la hausse des performances et l'amélioration de l'image de l'entreprise. Ce plan devrait encore faire progresser l'évolution déjà constatée dans la présente étude.

## 2 Méthodologie

Afin d'analyser l'évolution du congé parental masculin et féminin, nous avons choisi d'étudier la période s'étalant de 2002 à 2012 du fait d'une part de la disponibilité des données mais aussi du fait que depuis 2002, les 3 formules d'interruption sont possibles, en l'occurrence l'interruption complète, à mi-temps et d'un cinquième temps.

Comme, par définition, les périodes d'interruption de carrière dans le cadre du congé parental sont généralement courtes, nous avons pris en compte, pour chaque année considérée, le nombre de personnes différentes ayant choisi d'interrompre leur carrière dans une de ces formules. Cette statistique diffère considérablement de celle communément publiée par l'ONEM qui traite du nombre de paiements effectués en moyenne par mois au cours d'une année. A titre d'exemple, en 2012, 50 766 paiements ont été effectués en moyenne par mois dans le cadre du congé parental bien que ces paiements concernent 117 410 personnes différentes.

Hormis les données relatives à 2013, pour lesquelles les mois d'introduction ont été pris en considération (car seules disponibles actuellement), les données utilisées sont celles des mois de référence. Pour rappel, le mois d'introduction désigne le mois au cours duquel un paiement a été introduit par les services de l'ONEM tandis que le mois de référence est celui auquel ce paiement se rapporte. Le nombre d'unités physiques équivaut au nombre de paiements effectués au cours du mois.

L'analyse a été réalisée en se servant des variables suivantes: genre, secteur, classe d'âge et formule d'interruption.

---

<sup>1</sup> Cf. <http://www.courard.belgium.be/fr/lancement-d%E2%80%99un-plan-de-sensibilisation-pour-promouvoir-la-conciliation-vie-professionnellevie>

## 3 Historique

Le tableau ci-dessous synthétise les évolutions réglementaires les plus importantes.

Tableau 1

Année	Réglementation	Contenu
1997	Directive européenne 96/64	<i>Droit au congé parental</i>
	C.C.T 64 du 29/04/1997	<i>Droit au congé parental (non rémunéré) pour les travailleurs du secteur privé</i>
	A.R. du 29/10/1997 (E.V. 01.01.1998)	<i>Introduction du congé parental rémunéré dans le cadre de l'interruption de carrière (secteur privé)</i>
		<i>Congé parental de 3 mois (TP) pour tous les enfants de moins de 4 ans (ou adoptés dans les 4 ans (limité aux 8 ans de l'enfant)) ou de moins de 8 ans pour les enfants handicapés</i>
1998	A.R. du 10/08/1998 (E.V. 01/10/1998)	<i>Ajout de la possibilité de prendre dans le cadre du congé parental une période de 6 mois de réduction de moitié des prestations de travail pour une période ininterrompue de 6 mois</i>
1999	A.R. cadre du 07/05/1999 (E.V. 01/05/1999)	<i>Introduction de la possibilité de prendre un congé parental dans le secteur public. Les différentes autorités (fédérales et fédérées) doivent rendre applicable cette possibilité à leurs membres du personnel</i>
	A.R. du 26/05/1999 (E.V. 01/05/1999)	<i>Introduction du congé parental rémunéré dans le secteur public fédéral (idem que dans le secteur privé)</i>
	A.R. du 04/06/1999 (E.V. 01/05/1999)	<i>Possibilité pour les membres du personnel contractuel et statutaire des administrations locales et provinciales de prendre un congé parental + membres contractuels des administrations</i>
	A.R. du 04/06/1999 (E.V.01/05/1999)	<i>Introduction du congé parental dans l'enseignement</i>
2001	A.R. du 16/03/2001 (E.V. 16/03/2001)	<i>Possibilité pour les membres du personnel de l'ordre judiciaire de prendre un congé parental</i>
2002	A.R. du 24/01/2002 (E.V. 01/02/2002)	<i>Introduction de la possibilité de réduction d'1/5 (max 15 mois c-à-d 3 mois ETP)+ possibilité de fractionnement : par mois pour l'interruption complète + par 3 mois pour le mi-temps et le 1/5. Il n'est pas possible de combiner les différentes formules</i>
	Loi programme du 30/12/2001 (E.V. 01/01/2002)	<i>Plus d'obligation de remplacement (janvier 2002)</i>
	A.R. du 15/06/2005 (E.V. 01/09/2002)	<i>Extension : possibilité d'être domicilié dans l'EEE (Espace économique européen)</i>
2005	A.R. du 15/07/2005 (E.V. 01/07/2005)	<i>Possibilité de congé parental jusqu'au 6 ans de l'enfant + augmentation du montant des allocations + montants majorés pour les familles monoparentales (1/5) + fractionnement par mois pour l'interruption complète, par 2 mois pour la réduction de moitié et par 5 mois pour le 1/5 + possibilité de combiner les formules</i>

<b>2006</b>	Loi du <b>20/06/2006</b>	<i>Modification du Code Civil afin de permettre aux partenaires de même sexe d'adopter un enfant ; possibilité pour les 2 partenaires de prendre un congé parental pour leur enfant</i>
<b>2009</b>	A.R. du <b>27/03/2009</b> (E.V. 01/04/2009)	<i>Augmentation de l'âge maximum de l'enfant donnant droit au congé parental : <b>12 ans</b></i>
<b>2011</b>	Loi du <b>13/04/2011</b> (E.V. 20/05/2011)	<i>Suppression de l'âge-limite de l'enfant si celui-ci souffre d'un handicap sévère</i>
	Directive européenne <b>2010/18</b> (E.V. 01/07/2011)	<i>Droit au congé parental sans allocation</i>
<b>2012</b>	A.R. du <b>31.05.2012</b> (E.V. au 01.06.2012)	<i>Elargissement du droit au congé parental à 4 mois ETP (secteur privé – administrations locales et provinciales)</i>
	A.R.'s du <b>20.07.2012</b> (E.V. au 01.08.2012)	<i>Elargissement du droit au congé parental à 4 mois ETP (secteur public et enseignement) + possibilité pour le travailleur de percevoir des allocations pour le 4ème mois de congé parental ou le régime équivalent à 1/2 temps (8 mois) ou 1/5 temps (20 mois) uniquement si l'enfant concerné est né ou a été adopté à partir du <b>08.03.2012</b></i>

## 4 Augmentation de la part des hommes en congé parental de 2002 à 2012

### 4.1 Par sexe

Tableau 2

	Hommes	Femmes	Total
<b>2002</b>	2.991	33.008	35.999
<b>2003</b>	5.162	42.392	47.554
<b>2004</b>	7.358	49.420	56.778
<b>2005</b>	9.611	54.247	63.858
<b>2006</b>	11.952	59.807	71.759
<b>2007</b>	14.473	64.549	79.022
<b>2008</b>	16.981	69.493	86.474
<b>2009</b>	23.247	78.191	101.438
<b>2010</b>	28.030	86.026	114.056
<b>2011</b>	29.505	88.339	117.844
<b>2012</b>	30.118	87.292	117.410

Depuis 2002 et jusqu'en 2011, le nombre de travailleurs en congé parental n'a cessé de croître. Cette constatation vaut à la fois pour les hommes et pour les femmes. Durant la période 2002-2012, le nombre d'hommes a fortement augmenté passant de 2 991 unités en 2002 à 30 118 en 2012, soit une hausse de 27 127 unités. Sur la période considérée, cette augmentation se retrouve aussi chez les femmes mais jusqu'en 2011 seulement. En 2012, leur nombre s'est quelque peu tassé (- 1 047 unités). On est ainsi passé de 33 008 femmes en 2002 à 87 292 en 2012, soit une hausse de 54 284 unités. Quoique cette augmentation en chiffres absolus soit plus forte chez les femmes que chez les hommes ce sont ces derniers qui, proportionnellement, enregistrent la plus forte hausse. Leur nombre a, en effet, été multiplié par 10,1 entre 2002 et 2012 alors que dans le même temps, le nombre de femmes n'a été multiplié que par 2,6.

En 2012, malgré l'élargissement du droit au congé parental à 4 mois ETP (équivalent temps plein), on enregistre, sur une base annuelle, un léger recul de 434 unités. Cette stagnation va de pair avec celle constatée pour l'ensemble des formes d'interruption de carrière qui n'ont plus progressé en 2012 alors qu'elles n'avaient cessé d'augmenter chaque année de manière conséquente durant la dernière décennie. Cette stagnation globale peut s'expliquer, du moins en partie, par des changements réglementaires visant à limiter l'accès au crédit-temps et à l'interruption de carrière. Ce n'est, toutefois, pas le cas pour le congé parental qui, au contraire, a vu sa durée étendue à 4 mois. Dès lors, d'autres causes sont à envisager telles la crainte de perdre son emploi du fait d'une interruption même momentanée, la crise qui freine la pension à réduire ses revenus,...

Tableau 3

	Hommes	Femmes	Total	
2002	8%	92%	100%	35.999
2003	11%	89%	100%	47.554
2004	13%	87%	100%	56.778
2005	15%	85%	100%	63.858
2006	17%	83%	100%	71.759
2007	18%	82%	100%	79.022
2008	20%	80%	100%	86.474
2009	23%	77%	100%	101.438
2010	25%	75%	100%	114.056
2011	25%	75%	100%	117.844
2012	26%	74%	100%	117.410

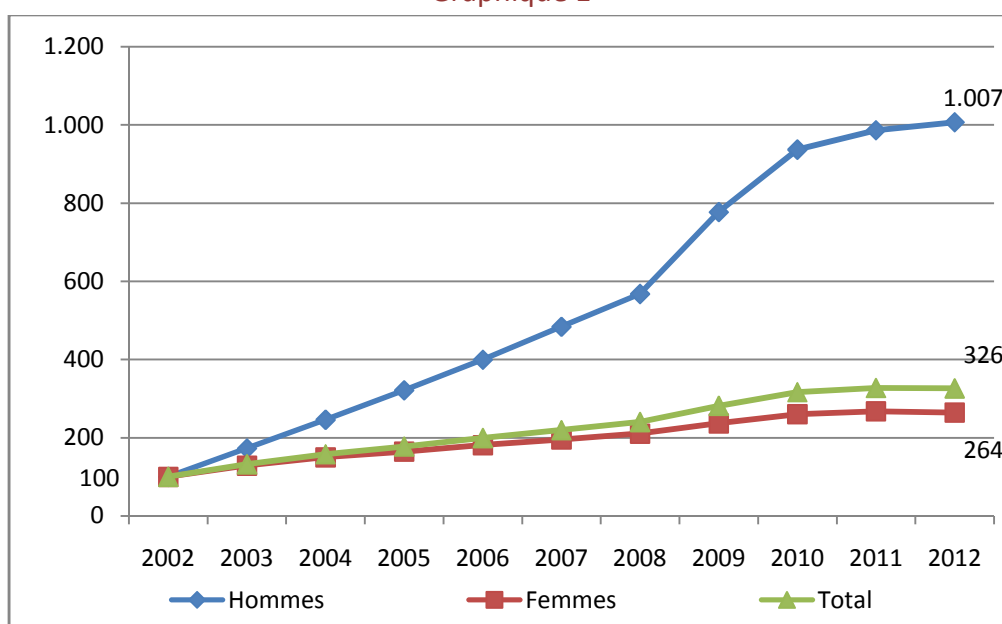
Durant ces années, la part des hommes n'a cessé d'augmenter passant de 8 % en 2002 à 26 % en 2012. Le tableau et le graphique suivants reprennent la même évolution avec l'année 2002 comme base 100.

Tableau 4

	Hommes	Femmes	Total
2002	100	100	100
2003	173	128	132
2004	246	150	158
2005	321	164	177
2006	400	181	199
2007	484	196	220
2008	568	211	240
2009	777	237	282
2010	937	261	317
2011	986	268	327
2012	1.007	264	326

Le graphique suivant illustre clairement l'importance de la hausse du nombre des hommes qui ont pris un congé parental entre 2002 et 2012 et le léger tassement du nombre de femmes en 2012.

Graphique 1



Ces dernières années, l'Union européenne ainsi que le gouvernement belge n'ont pas cessé de stimuler le recours possible à la suspension de carrière pour s'occuper de son ou de ses enfants. Dès le 1er juillet 2002, le congé de

paternité a été porté à dix jours pour les travailleurs du secteur privé et les travailleurs contractuels du secteur public. Les fonctionnaires fédéraux statutaires reçoivent aussi, par exemple, à l'occasion de la naissance d'un enfant, dix jours de congé de circonstance en conservant l'intégralité de leur salaire; les membres du personnel de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de certaines communes wallonnes bénéficient de 15 jours de congé de paternité après la naissance d'un enfant, etc. L'évolution réglementaire en matière d'interruption de carrière pour congé parental a suivi le même cours. Dès lors, il n'est pas étonnant que la croissance du nombre de personnes interrompant leur carrière pour ce motif ait été importante durant la décennie précédente. Cette hausse en particulier chez les hommes s'est encore accentuée depuis 2009 notamment du fait de l'augmentation en 2009 de l'âge de l'enfant donnant droit au congé parental : 12 ans en lieu et place de 6 ans.

La hausse importante, en valeur relative, du nombre d'hommes en congé parental (10 fois plus qu'en 2002), s'explique aussi par le petit nombre d'hommes bénéficiant de cette mesure en 2002 (2 991 contre 33 008 femmes).



## 4.2 Par sexe et par secteur

### SECTEUR PUBLIC

Tableau 5

	Public (sens large) <sup>2</sup>					
	Nombre			2002=100		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2002	531	7.974	8.505	100	100	100
2003	812	9.671	10.483	153	121	123
2004	1.164	11.371	12.535	219	143	147
2005	1.544	12.563	14.107	291	158	166
2006	1.989	14.113	16.102	375	177	189
2007	2.783	16.368	19.151	524	205	225
2008	3.629	19.056	22.685	683	239	267
2009	4.549	21.524	26.073	857	270	307
2010	6.017	24.584	30.601	1.133	308	360
2011	7.124	26.679	33.803	1.342	335	397
2012	7.538	26.693	34.231	1.420	335	402

Graphique 2



Dans le secteur public, le nombre d'hommes et de femmes en congé parental n'a pas cessé de progresser entre 2002 et 2012.

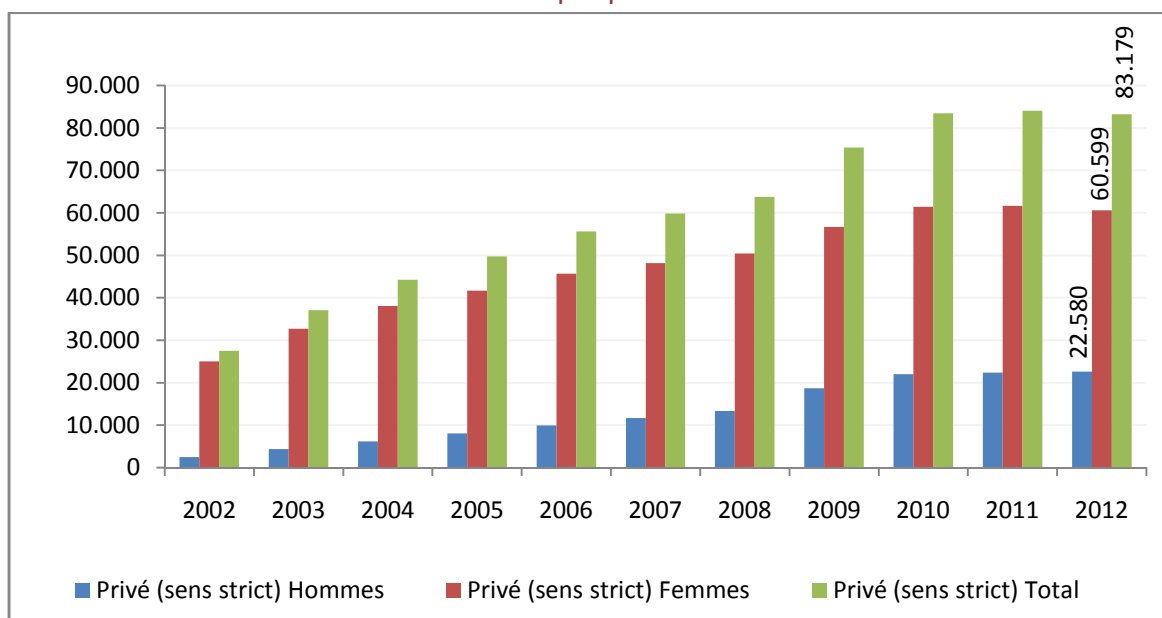
En base 100=2002, on constate, sur la période considérée, une hausse nettement plus forte du nombre d'hommes.

<sup>2</sup> Le secteur public « au sens large » comprend le personnel des organismes fédéraux, communautaires et régionaux, de l'Armée, de La Poste, de Belgacom, de Belgocontrol, de l'ordre judiciaire, des pouvoirs locaux, de l'enseignement,...

Tableau 6

	Privé					
	Nombre			2002=100		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>2002</b>	2.460	25.034	27.494	100	100	100
<b>2003</b>	4.350	32.721	37.071	177	131	135
<b>2004</b>	6.194	38.049	44.243	252	152	161
<b>2005</b>	8.067	41.684	49.751	328	167	181
<b>2006</b>	9.963	45.694	55.657	405	183	202
<b>2007</b>	11.690	48.181	59.871	475	192	218
<b>2008</b>	13.352	50.437	63.789	543	201	232
<b>2009</b>	18.698	56.667	75.365	760	226	274
<b>2010</b>	22.013	61.442	83.455	895	245	304
<b>2011</b>	22.381	61.660	84.041	910	246	306
<b>2012</b>	22.580	60.599	83.179	918	242	303

Graphique 3



Le secteur privé qui recense davantage de travailleurs susceptibles d’interrompre leur carrière pour prendre un congé parental compte un nombre plus important d’interrompants que le secteur public.

Comme dans le secteur public, le nombre d’hommes n’a pas cessé de croître entre 2002 et 2012. Par contre, le nombre de femmes a augmenté jusqu’en 2010 puis a plutôt stagné en 2011 et même légèrement régressé en 2012 : - 1,72 %.

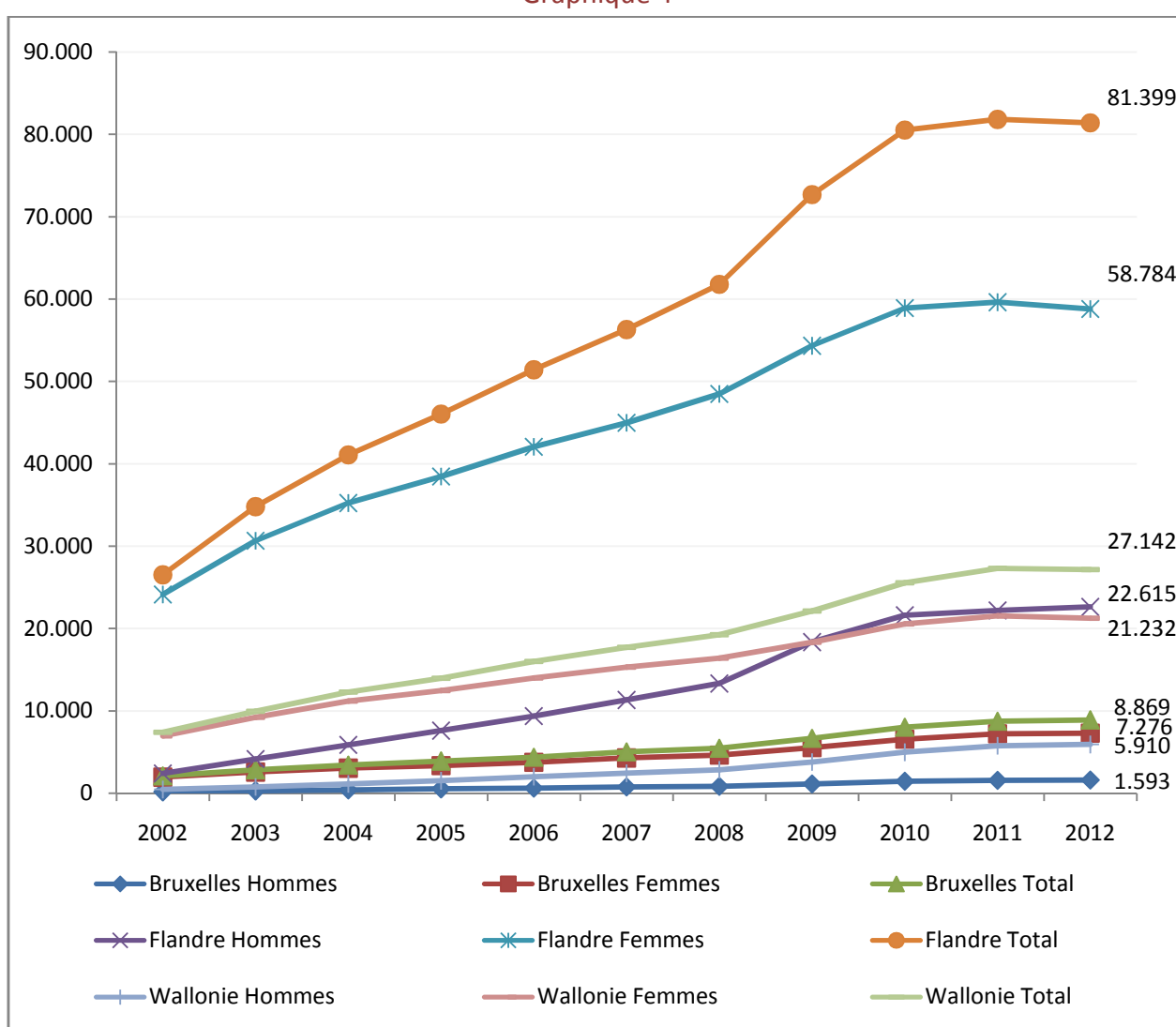
En base 100=2002, on constate aussi, sur la période considérée, une hausse plus forte (quoique de moindre proportion que dans le secteur public) du nombre d’hommes.

### 4.3 Par région et par sexe

Tableau 7

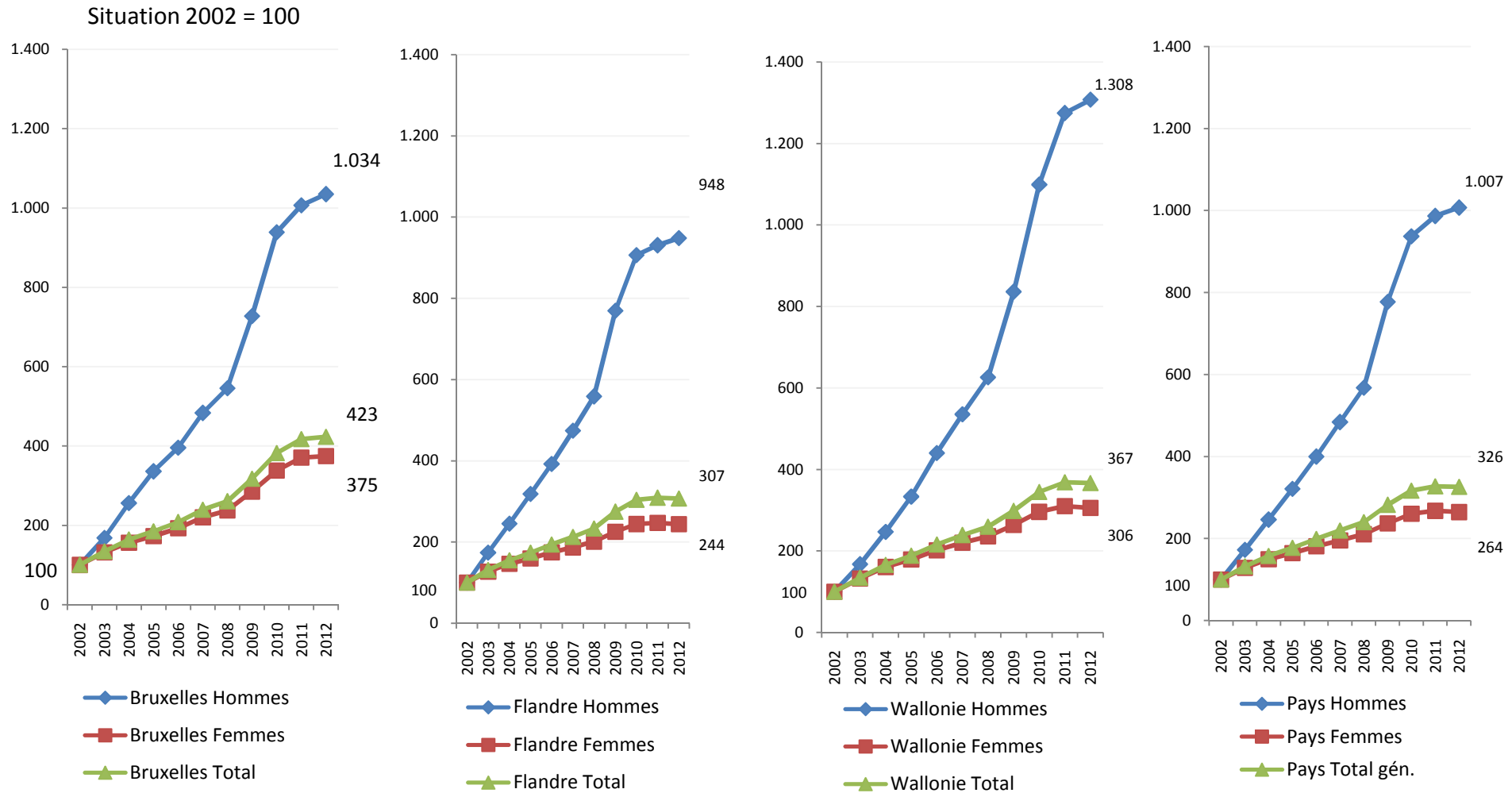
	Bruxelles			Flandre			Wallonie			Pays		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2002	154	1.942	2.096	2.385	24.121	26.506	452	6.945	7.397	2.991	33.008	35.999
2003	259	2.560	2.819	4.146	30.639	34.785	757	9.193	9.950	5.162	42.392	47.554
2004	394	3.031	3.425	5.848	35.225	41.073	1.116	11.164	12.280	7.358	49.420	56.778
2005	517	3.356	3.873	7.587	38.442	46.029	1.507	12.449	13.956	9.611	54.247	63.858
2006	609	3.745	4.354	9.353	42.061	51.414	1.990	14.001	15.991	11.952	59.807	71.759
2007	744	4.272	5.016	11.309	44.987	56.296	2.420	15.290	17.710	14.473	64.549	79.022
2008	840	4.613	5.453	13.311	48.483	61.794	2.830	16.397	19.227	16.981	69.493	86.474
2009	1.120	5.539	6.659	18.347	54.332	72.679	3.780	18.320	22.100	23.247	78.191	101.438
2010	1.446	6.564	8.010	21.616	58.902	80.518	4.968	20.560	25.528	28.030	86.026	114.056
2011	1.550	7.197	8.747	22.193	59.618	81.811	5.762	21.524	27.286	29.505	88.339	117.844
2012	1.593	7.276	8.869 7,6%	22.615	58.784	81.399 69,3%	5.910	21.232	27.142 23,1%	30.118	87.292	117.410 100%

Graphique 4



Le congé parental est plus répandu en Région flamande. En 2012, 69,3 % des interrompants pour ce motif sont flamands pour seulement 23,1 % de wallons et 7,6 % de bruxellois. On enregistre, chaque année, une hausse jusqu'en 2011 en régions flamande et wallonne. Ce tassement à partir de 2011 est dû à un léger recul du nombre de femmes. A Bruxelles, la hausse s'est poursuivie en 2012 pour les 2 sexes.

Graphique 5



Bien que la Région flamande soit la région qui compte le plus d'interrompants, c'est en Région wallonne que la progression entre 2002 et 2012 est la plus significative (13 fois plus d'hommes sur 11 ans).

Tableau 8

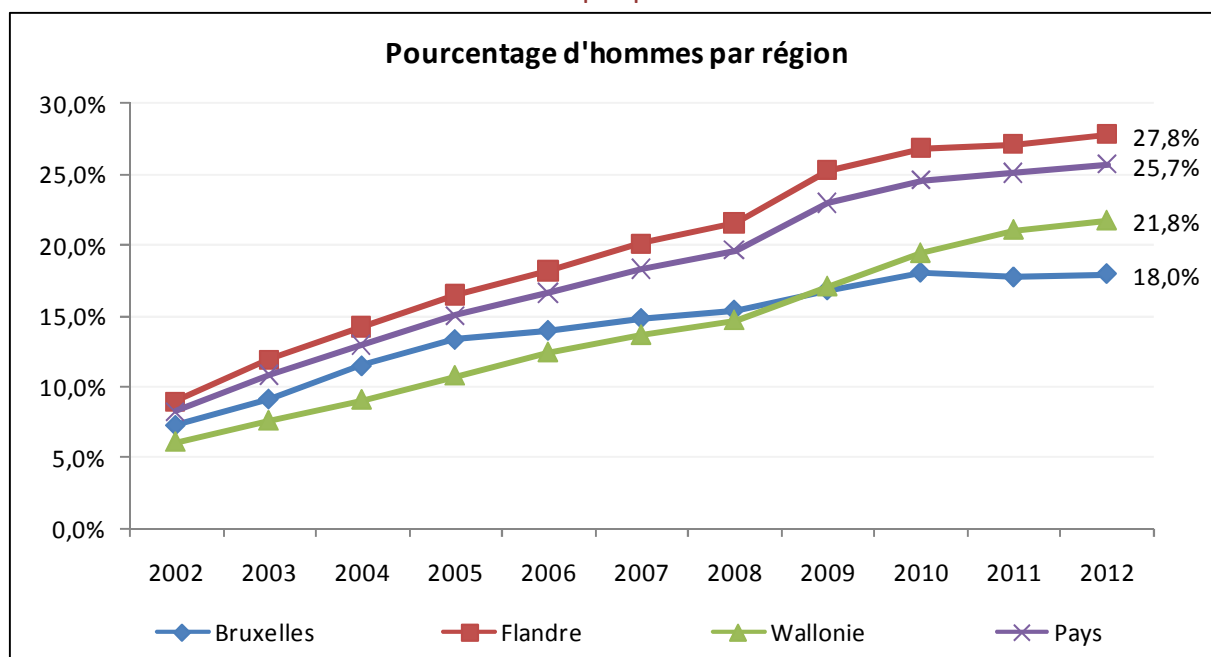
Pourcentage d'hommes en congé parental

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
2002	7,3%	9,0%	6,1%	8,3%
2003	9,2%	11,9%	7,6%	10,9%
2004	11,5%	14,2%	9,1%	13,0%
2005	13,3%	16,5%	10,8%	15,1%
2006	14,0%	18,2%	12,4%	16,7%
2007	14,8%	20,1%	13,7%	18,3%
2008	15,4%	21,5%	14,7%	19,6%
2009	16,8%	25,2%	17,1%	22,9%
2010	18,1%	26,8%	19,5%	24,6%
2011	17,7%	27,1%	21,1%	25,0%
2012	18,0%	27,8%	21,8%	25,7%

Chaque année depuis 2002, le pourcentage d'hommes en congé parental dans le pays et par rapport au total des interruptions de carrière pour congé parental a augmenté passant de 8,3 % en 2002 à 25,7 % en 2012.

Hormis un léger fléchissement en 2011 à Bruxelles, la part des hommes n'a pas cessé de croître dans les 3 régions.

Graphique 6



Le pourcentage d'hommes en congé parental en Flandre n'a pas cessé d'augmenter entre 2002 et 2012. On note cependant un ralentissement de la hausse dès 2011. Celui-ci n'apparaît en Wallonie qu'à partir de 2012. En revanche, à Bruxelles, la part des hommes s'est légèrement réduite en 2011 et a stagné en 2012.

## Ratio : personnes en congé parental / salariés

Tableau 9

Nombre de salariés (en milliers) par genre <sup>3</sup>												
	Bruxelles			Flandre			Wallonie			Pays		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2002	160	129	289	1.214	905	2.119	595	424	1.019	1.969	1.457	3.427
2003	162	135	297	1.209	916	2.125	590	428	1.018	1.961	1.479	3.440
2004	172	142	314	1.229	940	2.169	596	456	1.052	1.997	1.538	3.535
2005	176	138	314	1.236	972	2.209	607	461	1.068	2.019	1.572	3.590
2006	173	136	309	1.238	984	2.223	617	472	1.089	2.028	1.593	3.621
2007	180	144	323	1.267	1.022	2.288	631	488	1.119	2.077	1.653	3.731
2008	188	147	336	1.282	1.057	2.338	637	503	1.140	2.107	1.706	3.813
2009	188	154	342	1.258	1.048	2.306	619	500	1.118	2.064	1.702	3.767
2010	193	156	349	1.275	1.076	2.351	633	510	1.144	2.101	1.743	3.844
2011	188	157	345	1.281	1.085	2.366	635	518	1.153	2.104	1.760	3.864
2012	191	158	349	1.278	1.081	2.359	636	531	1.167	2.105	1.770	3.875

Source : EFT

Comme le nombre de salariés (tous secteurs confondus) diffère considérablement d'une région à l'autre (voir tableau ci-dessus), il était utile de calculer, dans chaque région, le nombre de personnes en congé parental pour 1 000 salariés. Ce calcul permet ainsi de comparer rigoureusement les régions entre elles.

Tableau 10

Ratio de bénéficiaires d'un congé parental pour 1 000 salariés												
	Bruxelles			Flandre			Wallonie			Pays		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2002	1,0	15,1	7,2	2,0	26,7	12,5	0,8	16,4	7,3	1,5	22,6	10,5
2003	1,6	18,9	9,5	3,4	33,4	16,4	1,3	21,5	9,8	2,6	28,7	13,8
2004	2,3	21,4	10,9	4,8	37,5	18,9	1,9	24,5	11,7	3,7	32,1	16,1
2005	2,9	24,2	12,3	6,1	39,5	20,8	2,5	27,0	13,1	4,8	34,5	17,8
2006	3,5	27,5	14,1	7,6	42,7	23,1	3,2	29,7	14,7	5,9	37,6	19,8
2007	4,1	29,7	15,5	8,9	44,0	24,6	3,8	31,4	15,8	7,0	39,0	21,2
2008	4,5	31,3	16,2	10,4	45,9	26,4	4,4	32,6	16,9	8,1	40,7	22,7
2009	6,0	35,9	19,5	14,6	51,8	31,5	6,1	36,7	19,8	11,3	45,9	26,9
2010	7,5	42,0	22,9	17,0	54,7	34,2	7,8	40,3	22,3	13,3	49,4	29,7
2011	8,2	46,0	25,4	17,3	55,0	34,6	9,1	41,5	23,7	14,0	50,2	30,5
2012	8,3	46,0	25,4	17,7	54,4	34,5	9,3	40,0	23,3	14,3	49,3	30,3

\* Les données prises en compte ont été arrondies à la décimale près.

Pour l'ensemble du pays, en 2012, on observe un écart important entre la part des travailleurs salariés de sexe masculin qui prennent un congé parental (14,3 pour 1 000) et celle de leurs homologues féminins (49,3 pour 1 000). En 2002, cet écart était encore bien plus élevé : 1,5 pour 1 000 hommes contre 22,6 pour 1 000 femmes.

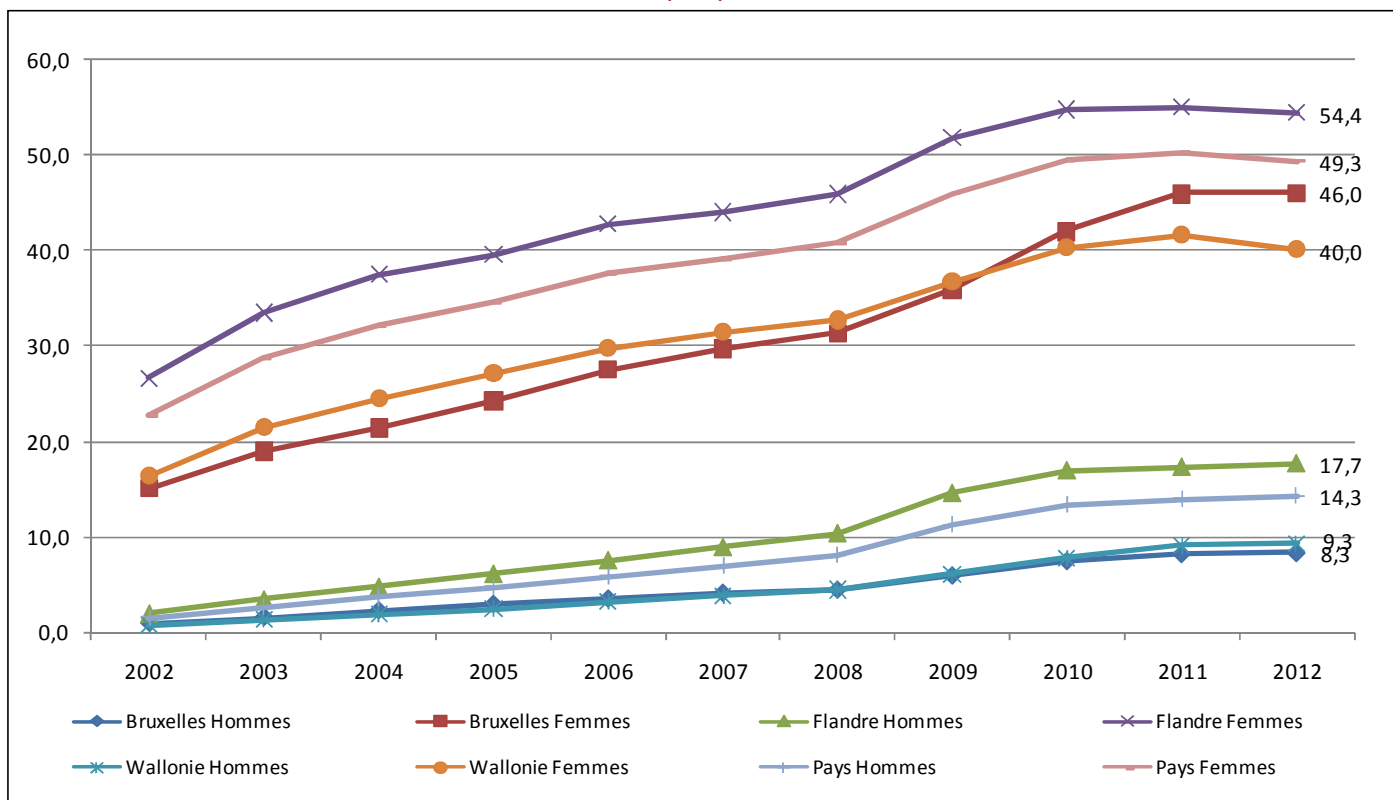
Entre 2002 et 2012, la part des hommes en congé parental au sein de la population des salariés a été multipliée par 9,5 (contre seulement 2,2 pour leur homologues féminins). On assiste donc, sur la période, à un effet de rattrapage progressif des hommes, même si l'écart reste encore très important.

Par Région, en 2012, c'est en Région flamande que l'on dénombre la part la plus importante d'hommes en congé parental 17,7 pour 1 000 salariés. Dans les 2 autres régions la proportion d'hommes est inférieure : 8,3 pour 1 000 en Région bruxelloise et 9,3 pour 1 000 en Région wallonne. C'est également en Région flamande que l'on dénombre la part la plus importante de femmes en congé parental : 54,4 pour 1 000 soit une travailleuse salariée sur 20. On peut donc en déduire que le congé parental est le plus répandu en Flandre. Par ailleurs, l'écart entre les ratios des

<sup>3</sup> Du fait de l'absence de données disponibles via l'EFT (Eurostat) relatives à la répartition des salariés par genre, la part des salariés par genre a été extrapolée sur la base de la répartition par genre de la population occupée.

travailleurs masculins et féminins est également le plus petit en Flandre : le ratio des femmes est seulement 3,1 fois plus élevé que celui des hommes, contre 4,3 fois en Wallonie et 5,5 fois à Bruxelles. Il semble donc que la Flandre soit la région la plus avancée dans l'évolution vers une redistribution plus équilibrée de la parentalité dans les ménages.

Graphique 7



Depuis 2011, on constate une certaine stabilisation du ratio des bénéficiaires du congé parental pour 1 000 salariés ; en Wallonie, on observe même une légère baisse entre 2011 (23,7) et 2012 (23,3).

## 4.4 Par sexe et par classe d'âge

Tableau 11

	Moins de 25 ans			25 à 49 ans			50 ans et plus			Total		
	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total
2002	34	1.798	1.832	2.927	31.205	34.132	30	5	35	2.991	33.008	35.999
2003	41	2.004	2.045	5.089	40.384	45.473	32	4	36	5.162	42.392	47.554
2004	50	2.057	2.107	7.251	47.354	54.605	57	9	66	7.358	49.420	56.778
2005	77	2.084	2.161	9.459	52.155	61.614	75	8	83	9.611	54.247	63.858
2006	92	2.190	2.282	11.759	57.609	69.368	101	8	109	11.952	59.807	71.759
2007	74	2.183	2.257	14.224	62.359	76.583	175	7	182	14.473	64.549	79.022
2008	96	2.343	2.439	16.656	67.131	83.787	229	19	248	16.981	69.493	86.474
2009	133	2.498	2.631	22.703	75.622	98.325	411	71	482	23.247	78.191	101.438
2010	164	2.537	2.701	27.150	83.337	110.487	716	152	868	28.030	86.026	114.056
2011	151	2.408	2.559	28.328	85.709	114.037	1.026	222	1.248	29.505	88.339	117.844
2012	130	2.285	2.415	28.790	84.753	113.543	1.198	254	1.452	30.118	87.292	117.410

Graphique 8

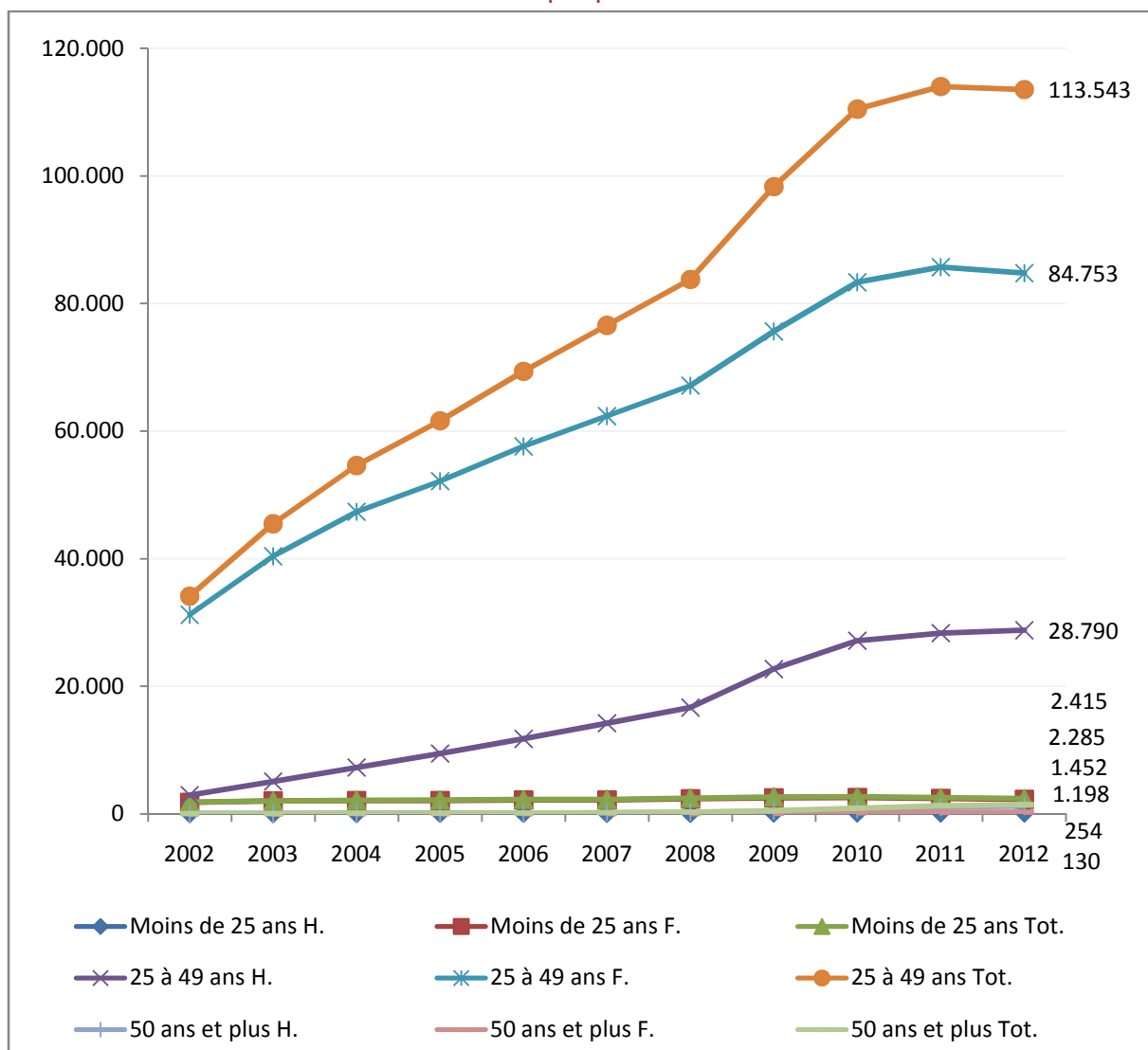


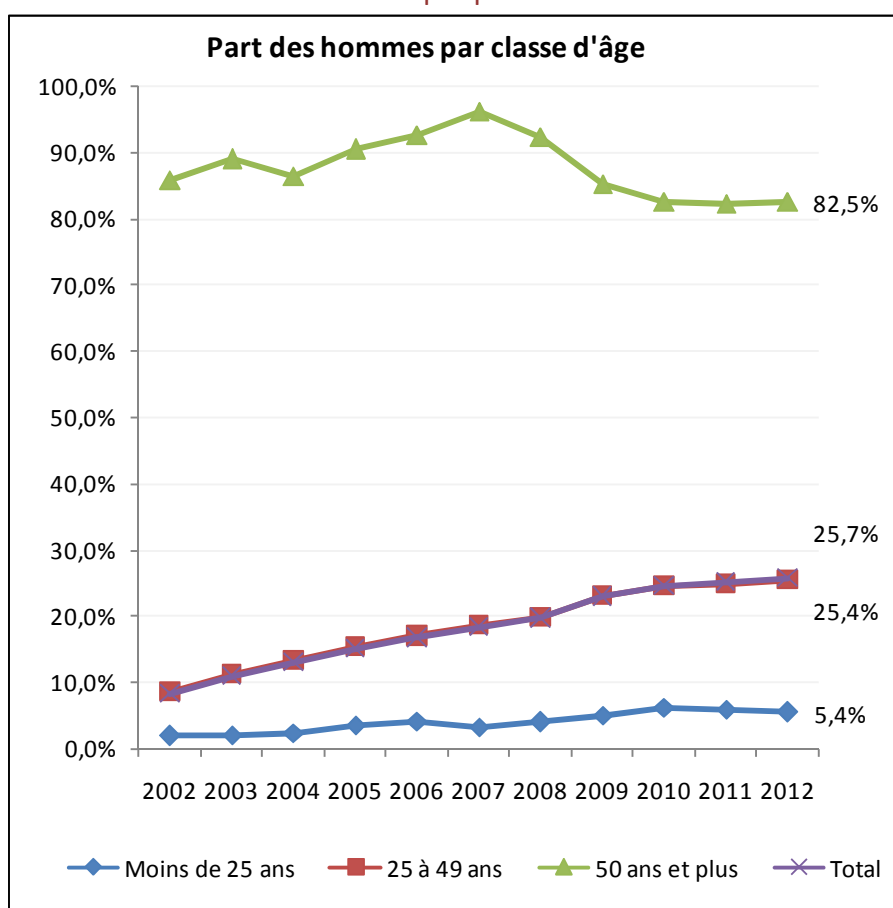


Tableau 12

Pourcentage d'hommes en congé parental

	Moins de 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et plus	Total
2002	1,9%	8,6%	85,7%	8,3%
2003	2,0%	11,2%	88,9%	10,9%
2004	2,4%	13,3%	86,4%	13,0%
2005	3,6%	15,4%	90,4%	15,1%
2006	4,0%	17,0%	92,7%	16,7%
2007	3,3%	18,6%	96,2%	18,3%
2008	3,9%	19,9%	92,3%	19,6%
2009	5,1%	23,1%	85,3%	22,9%
2010	6,1%	24,6%	82,5%	24,6%
2011	5,9%	24,8%	82,2%	25,0%
2012	5,4%	25,4%	82,5%	25,7%

Graphique 9



La courbe de l'évolution de la part des hommes en congé parental (tous âges confondus) se superpose à celle de la classe d'âge intermédiaire des 25 à 49 ans. Cela est logique dans la mesure où l'immense majorité des interrompants ont entre 25 et 49 ans (96,7 % en 2012).

La part des hommes en congé parental dans la classe d'âge des moins de 25 ans est faible : 5,4 % en 2012. Néanmoins, ce pourcentage a augmenté entre 2002 et 2010, passant de 1,9 à 6,1 %.

En revanche, dans la classe d'âge des 50 ans et plus, la part des hommes est de loin la plus importante et cela, durant toute la période (82,5% en 2012). Ce pourcentage est directement lié au faible nombre de femmes qui ont la possibilité d'encore recourir au congé parental dans cette classe d'âge du fait de leur âge ou du fait qu'elles ont déjà bénéficié, plus jeunes, de ce congé. Du fait notamment du relèvement à 12 ans de l'âge de l'enfant donnant droit au congé parental en 2009, la part des femmes en congé parental s'est redressée par la suite (17,5% en 2012 contre 3,8% en 2007).

L'attractivité de l'interruption de carrière pour congé parental est d'autant plus grande pour les personnes de 50 ans et plus que leurs allocations sont généralement majorées.

## 4.5 Par formule d'interruption et sexe

Tableau 13

	Mi-temps (1/2)			Diminution d'1/5			Complète 1/1		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2002	862	7.868	8.730	988	4.263	5.251	1.141	20.877	22.018
2003	753	7.380	8.133	2.950	12.257	15.207	1.459	22.755	24.214
2004	715	7.011	7.726	4.866	18.511	23.377	1.777	23.898	25.675
2005	745	7.087	7.832	6.732	22.764	29.496	2.134	24.396	26.530
2006	959	7.486	8.445	8.373	26.659	35.032	2.620	25.662	28.282
2007	1.050	7.877	8.927	10.293	29.664	39.957	3.130	27.008	30.138
2008	1.160	8.772	9.932	12.118	32.387	44.505	3.703	28.334	32.037
2009	1.576	9.795	11.371	16.935	38.423	55.358	4.736	29.973	34.709
2010	1.760	10.587	12.347	20.312	43.576	63.888	5.958	31.863	37.821
2011	1.939	11.635	13.574	21.172	43.981	65.153	6.394	32.723	39.117
2012	2.077	11.705	13.782	20.874	42.217	63.091	7.167	33.370	40.537

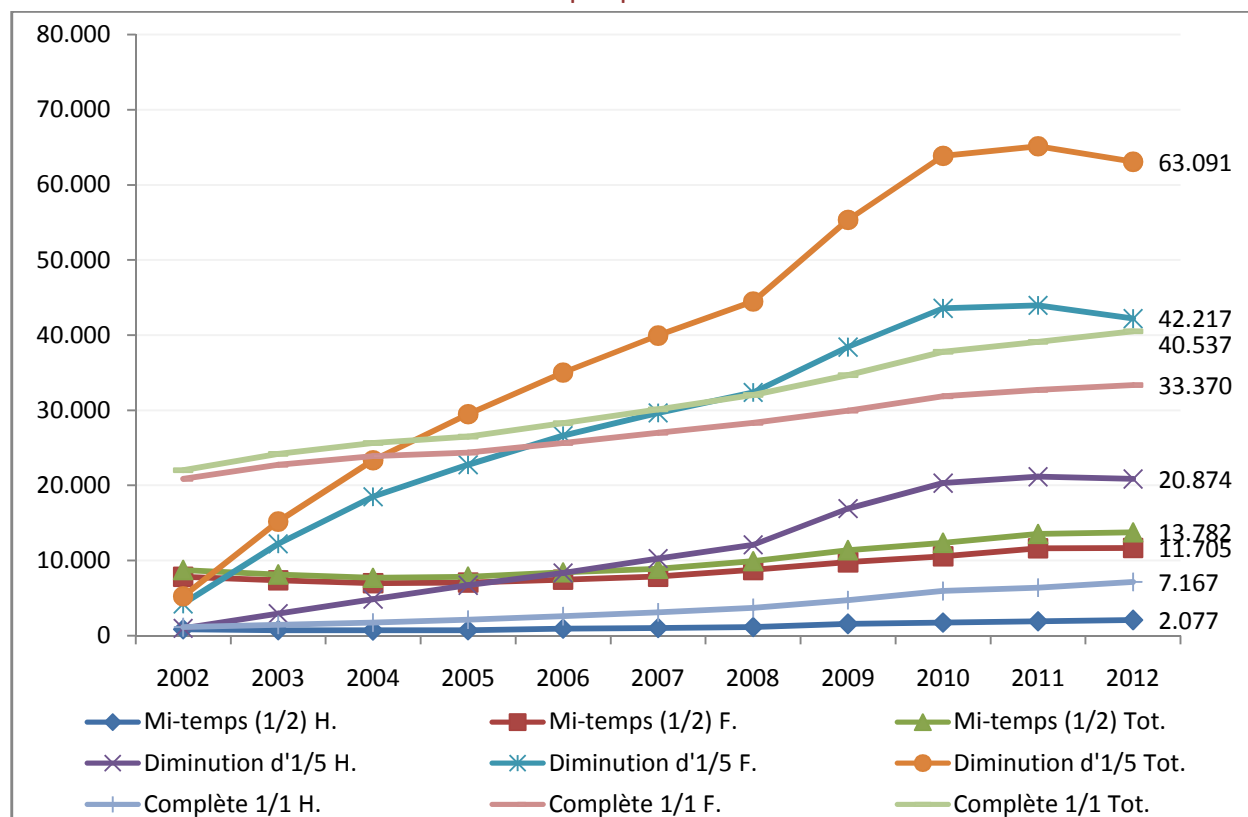
Tableau 14

	Mi-temps (1/2)			Diminution d'1/5			Complète (1/1)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2002	9,9%	90,1%	100%	18,8%	81,2%	100%	5,2%	94,8%	100%
2003	9,3%	90,7%	100%	19,4%	80,6%	100%	6,0%	94,0%	100%
2004	9,3%	90,7%	100%	20,8%	79,2%	100%	6,9%	93,1%	100%
2005	9,5%	90,5%	100%	22,8%	77,2%	100%	8,0%	92,0%	100%
2006	11,4%	88,6%	100%	23,9%	76,1%	100%	9,3%	90,7%	100%
2007	11,8%	88,2%	100%	25,8%	74,2%	100%	10,4%	89,6%	100%
2008	11,7%	88,3%	100%	27,2%	72,8%	100%	11,6%	88,4%	100%
2009	13,9%	86,1%	100%	30,6%	69,4%	100%	13,6%	86,4%	100%
2010	14,3%	85,7%	100%	31,8%	68,2%	100%	15,8%	84,2%	100%
2011	14,3%	85,7%	100%	32,5%	67,5%	100%	16,3%	83,7%	100%
2012	15,1%	84,9%	100%	33,1%	66,9%	100%	17,7%	82,3%	100%

Par formule, c'est la diminution d'1/5<sup>ème</sup> temps qui connaît le plus grand succès chez les hommes qui prennent un congé parental (20 874 en 2012). L'écart y est le plus réduit par rapport à leurs homologues féminins : il y a seulement 2 fois plus de femmes qui réduisent leur carrière d'1/5<sup>ème</sup> temps sous la forme d'un congé parental (42 217 en 2012).

A l'inverse, l'écart selon le genre est beaucoup plus important lorsqu'on aborde les autres formules d'interruption : il y a 4,7 fois plus de femmes que d'hommes qui interrompent complètement leur carrière pour prendre un congé parental et 5,6 fois dans le cas d'une interruption à mi-temps.

Graphique 10



Le tableau suivant (qui prend l'année 2002 comme base 100) illustre la hausse selon qu'il s'agisse d'une interruption pour congé parental complète, à mi-temps ou une diminution d'1/5 temps.

Tableau 15

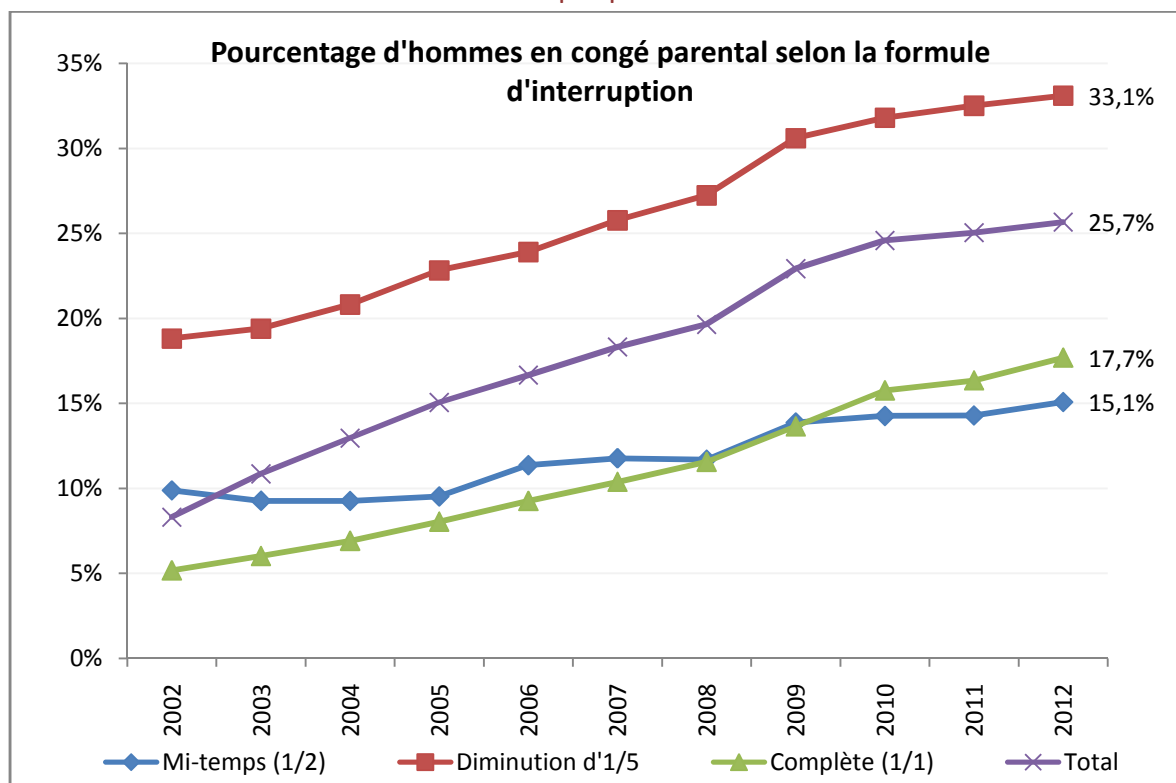
	Mi-temps (1/2)			Diminution d'1/5			Complète 1/1			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2002	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2003	87	94	93	299	288	290	128	109	110	173	128	132
2004	83	89	88	493	434	445	156	114	117	246	150	158
2005	86	90	90	681	534	562	187	117	120	321	164	177
2006	111	95	97	847	625	667	230	123	128	400	181	199
2007	122	100	102	1.042	696	761	274	129	137	484	196	220
2008	135	111	114	1.227	760	848	325	136	146	568	211	240
2009	183	124	130	1.714	901	1.054	415	144	158	777	237	282
2010	204	135	141	2.056	1.022	1.217	522	153	172	937	261	317
2011	225	148	155	2.143	1.032	1.241	560	157	178	986	268	327
2012	241	149	158	2.113	990	1.202	628	160	184	1.007	264	326

Tableau 16

Pourcentage d'hommes en congé parental selon la formule

	Mi-temps (1/2)	Diminution d'1/5	Complète 1/1	Total
2002	9,9%	18,8%	5,2%	8,3%
2003	9,3%	19,4%	6,0%	10,9%
2004	9,3%	20,8%	6,9%	13,0%
2005	9,5%	22,8%	8,0%	15,1%
2006	11,4%	23,9%	9,3%	16,7%
2007	11,8%	25,8%	10,4%	18,3%
2008	11,7%	27,2%	11,6%	19,6%
2009	13,9%	30,6%	13,6%	22,9%
2010	14,3%	31,8%	15,8%	24,6%
2011	14,3%	32,5%	16,3%	25,0%
2012	15,1%	33,1%	17,7%	25,7%

Graphique 11



Toutes les formules d'interruption pour congé parental ont vu la part des hommes progresser de 2002 à 2012. De très loin, c'est la formule de diminution d'1/5<sup>ème</sup> temps qui affiche, durant la période, la plus forte hausse chez les hommes (leur part relative passe de 18,8 % en 2002 à 33,1 % en 2012). Pour rappel, globalement, l'interruption de carrière ordinaire d'1/5<sup>ème</sup> temps et le crédit-temps d'1/5<sup>ème</sup> temps ont connu également un succès toujours grandissant chez les hommes durant la période analysée.

## 4.6 Nombre de formules d'interruption par personne et par année

Tableau 17

	1 formule			2 formules			3 formules			Total		
	H.	F.	Total	H.	F.	Total.	H.	F.	Total	H.	F.	Total
<b>2002</b>	2.978	32.645	35.623	13	363	376	0	0	0	2.991	33.008	35.999
<b>2003</b>	5.131	41.807	46.938	31	583	614	0	2	2	5.162	42.392	47.554
<b>2004</b>	7.322	48.732	56.054	36	686	722	0	2	2	7.358	49.420	56.778
<b>2005</b>	9.559	53.378	62.937	52	863	915	0	6	6	9.611	54.247	63.858
<b>2006</b>	11.804	57.783	69.587	146	1.986	2.132	2	38	40	11.952	59.807	71.759
<b>2007</b>	14.277	61.900	76.177	189	2.608	2.797	7	41	48	14.473	64.549	79.022
<b>2008</b>	16.749	66.489	83.238	232	2.951	3.183	0	53	53	16.981	69.493	86.474
<b>2009</b>	22.925	74.678	97.603	317	3.452	3.769	5	61	66	23.247	78.191	101.438
<b>2010</b>	27.677	82.221	109.898	346	3.721	4.067	7	84	91	28.030	86.026	114.056
<b>2011</b>	29.148	84.881	114.029	352	3.398	3.750	5	60	65	29.505	88.339	117.844
<b>2012</b>	29.770	83.596	113.366	340	3.631	3.971	8	65	73	30.118	87.292	117.410

Tableau 18

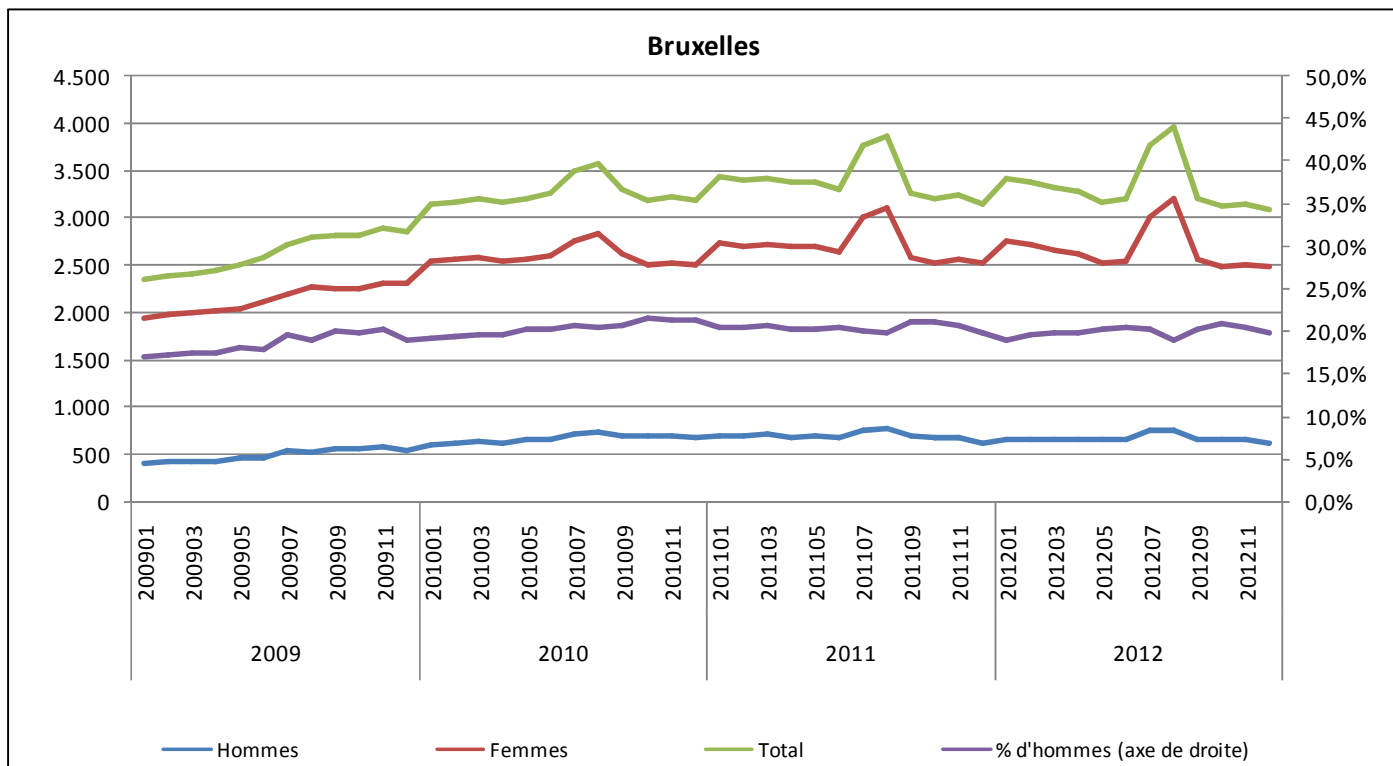
	Hommes				Femmes				Total			
	1 form.	2 form.	3 form.	Total	1 form.	2 form.	3 form.	Total	1 form	2 form.	3 form.	Total
<b>2002</b>	99,6%	0,4%		100%	98,9%	1,1%		100%	99,0%	1,0%	0,00%	100%
<b>2003</b>	99,4%	0,6%		100%	98,6%	1,4%	0,005%	100%	98,7%	1,3%	0,00%	100%
<b>2004</b>	99,5%	0,5%		100%	98,6%	1,4%	0,004%	100%	98,7%	1,3%	0,00%	100%
<b>2005</b>	99,5%	0,5%		100%	98,4%	1,6%	0,01%	100%	98,6%	1,4%	0,01%	100%
<b>2006</b>	98,8%	1,2%	0,02%	100%	96,6%	3,3%	0,06%	100%	97,0%	3,0%	0,06%	100%
<b>2007</b>	98,6%	1,3%	0,05%	100%	95,9%	4,0%	0,06%	100%	96,4%	3,5%	0,06%	100%
<b>2008</b>	98,6%	1,4%		100%	95,7%	4,2%	0,08%	100%	96,3%	3,7%	0,06%	100%
<b>2009</b>	98,6%	1,4%	0,02%	100%	95,5%	4,4%	0,08%	100%	96,2%	3,7%	0,07%	100%
<b>2010</b>	98,7%	1,2%	0,02%	100%	95,6%	4,3%	0,10%	100%	96,4%	3,6%	0,08%	100%
<b>2011</b>	98,8%	1,2%	0,02%	100%	96,1%	3,8%	0,07%	100%	96,8%	3,2%	0,06%	100%
<b>2012</b>	98,8%	1,1%	0,03%	100%	95,8%	4,2%	0,07%	100%	96,6%	3,4%	0,06%	100%

Les tableaux ci-dessus reprennent, par année, le nombre de personnes qui ont pris une formule d'interruption de carrière possible (soit à temps plein, soit à mi-temps ou d'1/5<sup>ème</sup> temps) ou qui en ont pris deux (en combinant 2 des 3 formules d'interruption possibles) ou trois (en combinant les 3 formules d'interruption possibles).

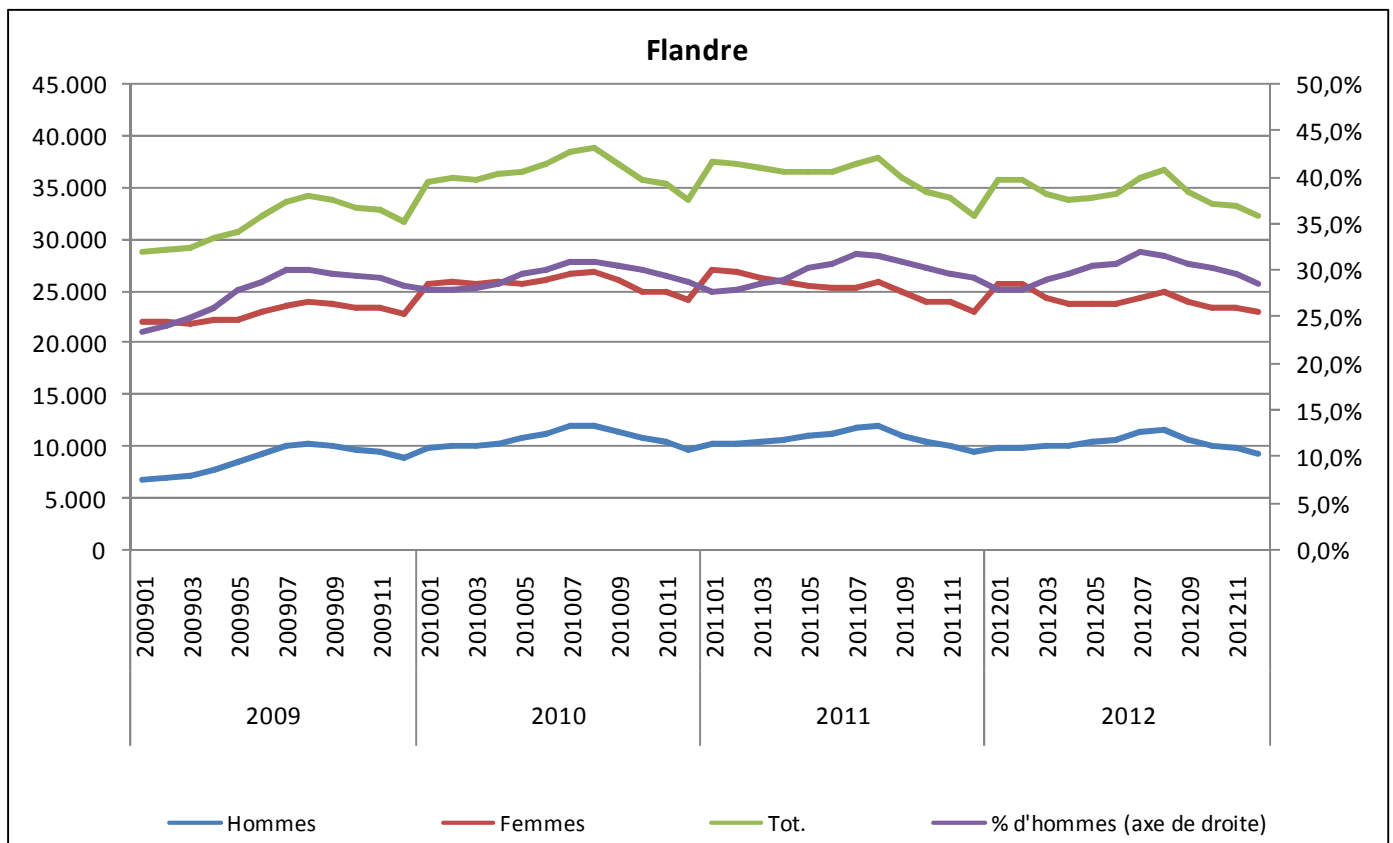
Par personne et par année, on retrouve très peu de personnes cumulant différentes formules d'interruption.

## 4.7 Évolution du congé parental par mois<sup>4</sup> entre 2009 et 2012 – Pays et régions – (en unités physiques et selon le mois de référence)

Graphique 12

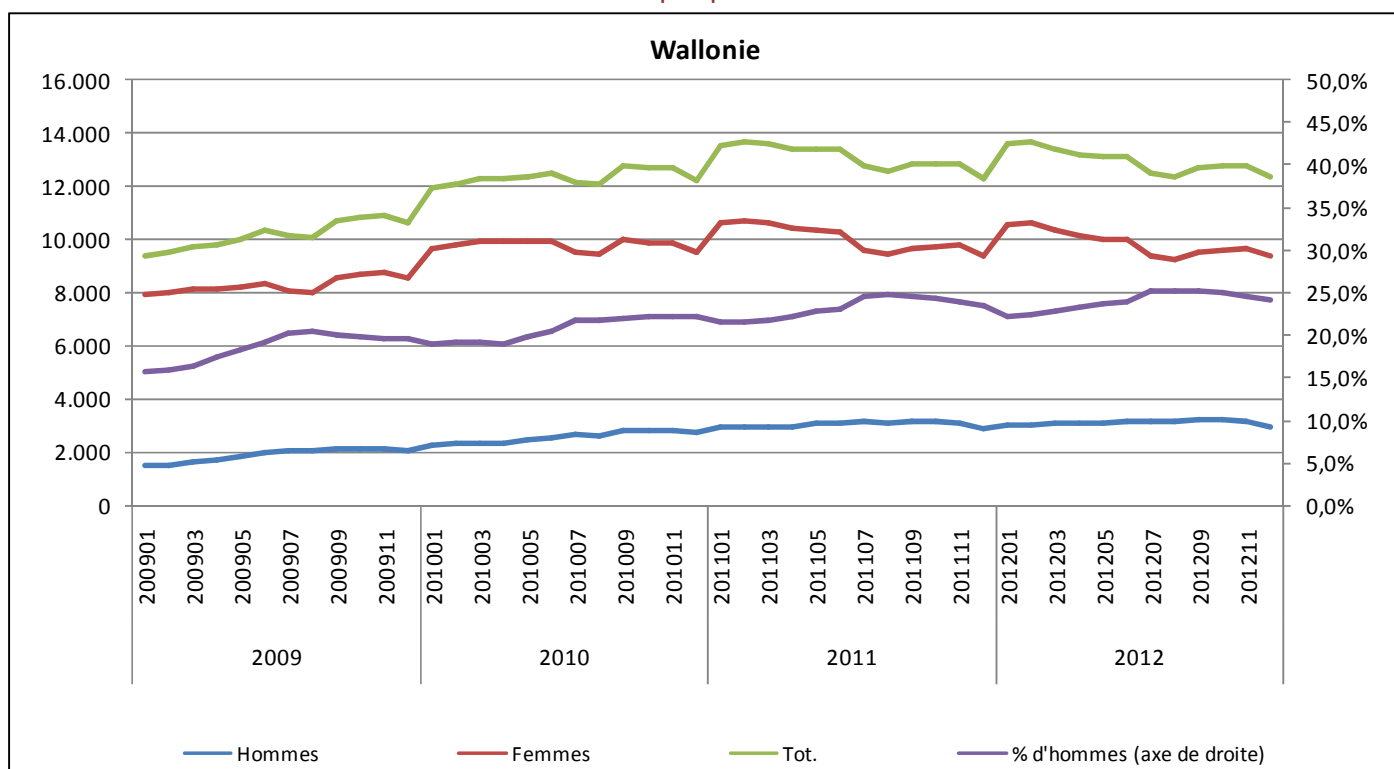


Graphique 13

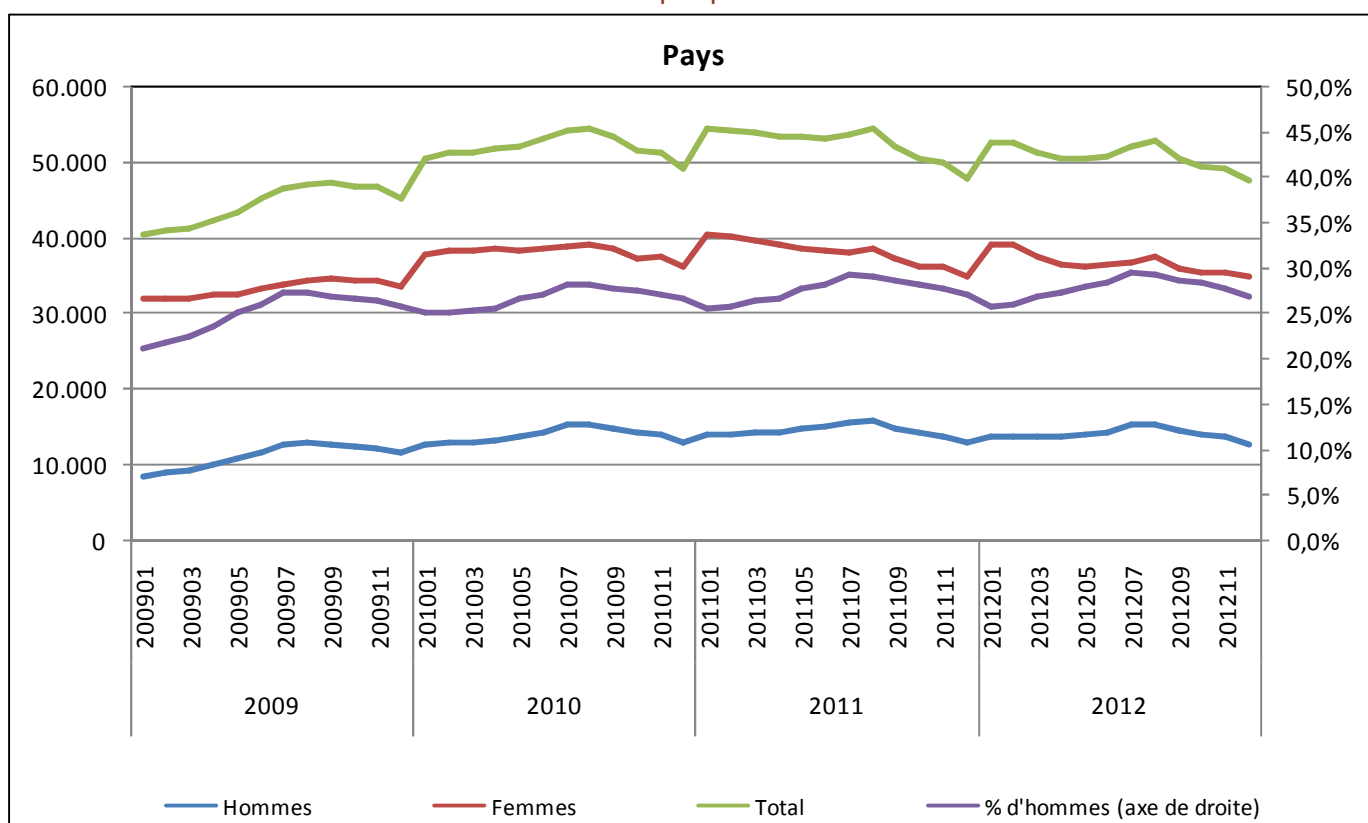


<sup>4</sup> A la différence des chapitres précédents, les chapitres 4.7 et 4.8 ne traitent plus du nombre de personnes différentes par an mais bien du nombre de paiements mensuels (unités physiques). Le chapitre 4.7 se base sur les mois de référence et le 4.8 sur les mois d'introduction.

Graphique 14



Graphique 15



Par mois, on constate que le nombre de personnes en congé parental (hommes et femmes) connaît un pic durant les mois de vacances de juillet et d'août en Région flamande mais surtout en Région de Bruxelles-Capitale (en particulier les femmes). En Région wallonne, on observe plutôt un creux durant les mois de juillet et d'août.

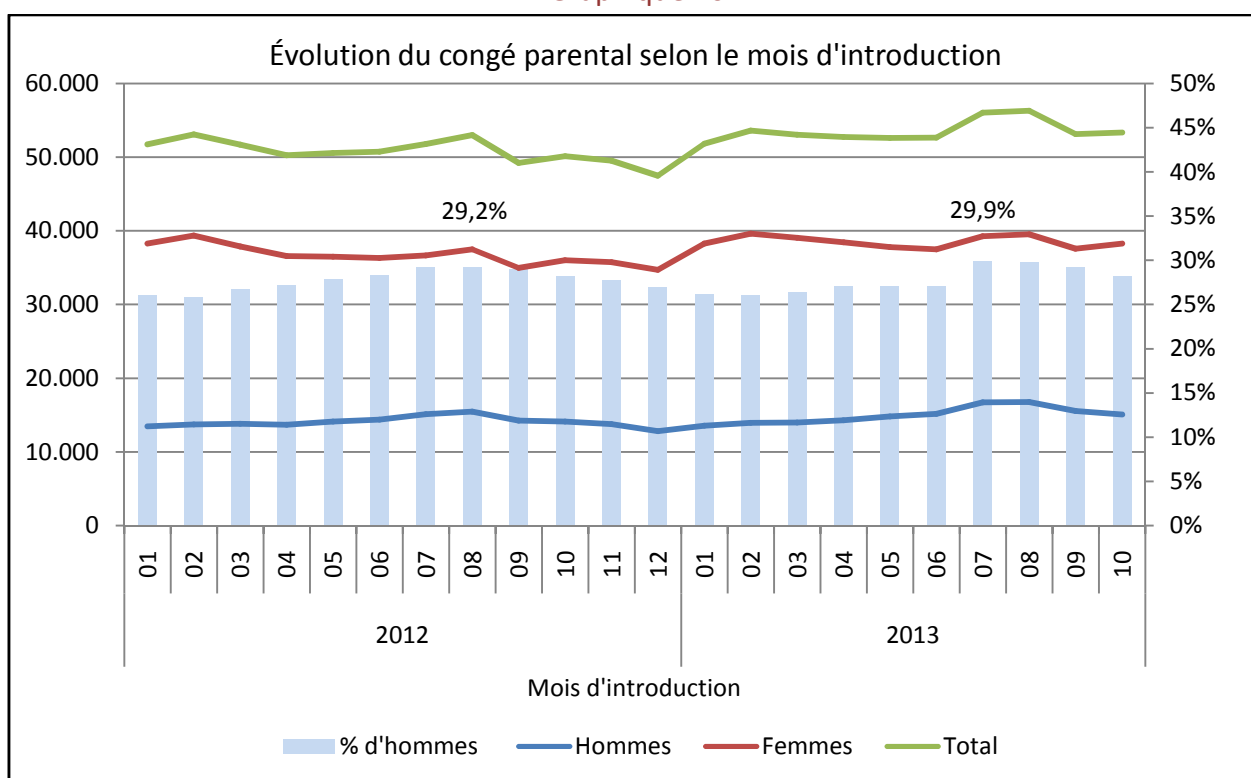
## 4.8 Evolution du congé parental par mois : de janvier 2012 à octobre 2013 en unités physiques (UP) et selon le mois d'introduction

Tableau 19

Evolution du congé parental en UP et selon le mois d'introduction

		Hommes	Femmes	Total	% d'hommes
2012	01	13.453	38.264	51.717	26,0%
	02	13.743	39.341	53.084	25,9%
	03	13.813	37.889	51.702	26,7%
	04	13.682	36.558	50.240	27,2%
	05	14.098	36.483	50.581	27,9%
	06	14.397	36.322	50.719	28,4%
	07	15.133	36.662	51.795	29,2%
	08	15.483	37.489	52.972	29,2%
	09	14.254	34.972	49.226	29,0%
	10	14.125	35.996	50.121	28,2%
	11	13.779	35.758	49.537	27,8%
	12	12.799	34.695	47.494	26,9%
2013	01	13.556	38.266	51.822	26,2%
	02	13.962	39.620	53.582	26,1%
	03	14.004	39.053	53.057	26,4%
	04	14.302	38.448	52.750	27,1%
	05	14.832	37.788	52.620	27,1%
	06	15.165	37.475	52.640	27,1%
	07	16.743	39.278	56.021	29,9%
	08	16.751	39.545	56.296	29,8%
	09	15.537	37.572	53.109	29,3%
	10	15.073	38.257	53.330	28,3%

Graphique 16



La légère tendance à la baisse du nombre de travailleurs(es) qui prennent un congé parental observée entre 2011 et 2012 (cf. graphique 16) ne se prolonge pas au cours des 10 premiers mois de 2013. Notons toutefois qu'il s'agit ici des mois d'introduction et qu'il faut attendre quelques mois pour que cette tendance soit confirmée ou infirmée sur la base des mois de référence.



## 5 Conclusion

Le congé parental est une formule d'interruption partielle ou complète de sa carrière pour s'occuper de son ou de ses enfants. Il a été instauré pour résoudre le dilemme qui se pose souvent aux parents qui travaillent de devoir choisir entre leur vie familiale ou professionnelle.

Depuis 2002 et jusqu'en 2011, le nombre de travailleurs(es) en congé parental n'a cessé de croître. Une réglementation de plus en plus généreuse (l'âge limite de l'enfant est passé progressivement au cours de la période de 4 à 6 puis 12 ans, la durée de l'interruption est passée de 3 à 4 mois équivalents temps plein), la nécessité de pouvoir concilier vie familiale et professionnelle, les problèmes de garde d'enfants, la connaissance de plus en plus répandue de l'existence de cette opportunité,... sont autant de raisons du succès de cette formule.

Si au cours des premières années de sa mise en place, ce sont surtout les femmes qui ont eu recours à cette formule d'interruption de carrière, depuis quelques années, du fait de l'évolution progressive des mentalités, les pères y recourent de plus en plus et demandent à s'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants et dans la gestion du quotidien. La part des hommes est ainsi passée de 8% en 2002 à 26% en 2012.

Comme le secteur privé compte davantage de travailleurs susceptibles d'interrompre leur carrière pour prendre un congé parental que le secteur public, on y observe un nombre plus important d'interrompants. La part des hommes y est également plus élevée ; en 2012, elle s'élève à 27,1 % contre 22 % dans le secteur public.

Le congé parental est plus répandu en Région flamande. En 2012, 69,3 % des interrompants pour ce motif sont flamands pour seulement 23,1 % de wallons et 7,6 % de bruxellois. C'est également en Flandre que l'on dénombre la part la plus importante d'hommes en congé parental 17,7 pour 1 000 salariés. Dans les 2 autres régions la proportion d'hommes est inférieure : 8,3 pour 1 000 en Région bruxelloise et 9,3 pour 1 000 en Région wallonne. Par ailleurs, l'écart entre les ratios de travailleurs masculins et féminins qui prennent un congé parental est également le plus petit en Flandre : le ratio des femmes est seulement 3,1 fois plus élevé que celui des hommes, contre 4,3 fois en Wallonie et 5,5 fois à Bruxelles. Il semble donc que la Flandre soit la région la plus avancée dans l'évolution vers une redistribution plus équilibrée de la parentalité dans les ménages.

Enfin, c'est la diminution d'1/5<sup>ème</sup> temps qui constitue la formule d'interruption la plus en vogue chez les hommes : on y dénombre 33,1 % d'hommes en 2012, contre seulement 15,1% pour la réduction à mi-temps et 17,7% pour l'interruption complète.